

CONTRIBUTION DE LA CNAPE LES ENFANTS & LES ADOLESCENTS À LA CROISÉE DU HANDICAP & DE LA DÉLINQUANCE

La double problématique du handicap et de la délinquance des enfants et des adolescents est encore peu étudiée. C'est pourquoi, la commission médico-sociale de la CNAPE, appuyée par la commission délinquance juvénile, a consacré, en 2017, sa réflexion à cette thématique et publie aujourd'hui sa contribution.

À la frontière de deux politiques publiques qui souvent s'ignorent, les enfants et adolescents à la croisée du handicap et de la délinquance sont pris en charge ou devraient l'être, par des établissements ou services médico-sociaux et par des établissements ou services intervenant à titre pénal. Doublement vulnérables, ils courent le risque de se retrouver dans des interstices qui ne répondent pas à leur problématique.

Le handicap, tout comme le passage à l'acte, peuvent être la conséquence d'une absence de prise en compte des besoins fondamentaux, spécifiques ou particuliers de l'enfant, d'une mauvaise réponse à ces besoins ou encore d'une réponse trop tardive.

Dès lors, il convient de reconnaître le rôle joué par les institutions dans l'aggravation du mal-être des enfants et adolescents, dont les symptômes et troubles peuvent évoluer et empirer à défaut d'une réponse précoce et adaptée. C'est pourquoi, il importe que les professionnels du travail social dans le cadre de la protection de l'enfance, de l'enfance délinquante et du médico-social, partagent une culture commune et connaissent les différents dispositifs existants.

Enfin, pour sortir du fonctionnement cloisonné des institutions, il est indispensable de promouvoir une approche globale et la mise en œuvre de réponses multidimensionnelles, de repenser les politiques publiques et de faire évoluer les pratiques professionnelles.

Les constats relevés par les adhérents de la CNAPE et les différents travaux cités dans cette contribution plaident pour la mise en œuvre d'une politique publique multidimensionnelle et transversale en faveur de l'enfance et de la jeunesse visant leur bien-être¹.

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.

Reconnue d'utilité publique depuis 1982, la CNAPE est un partenaire national essentiel pour les décideurs publics, les magistrats, les élus, et est une référence incontournable dans l'élaboration des politiques sociales.

¹ Au sens de la définition de l'OMS et selon les termes de la Charte d'Ottawa.